

## **AVIS PUBLIC**

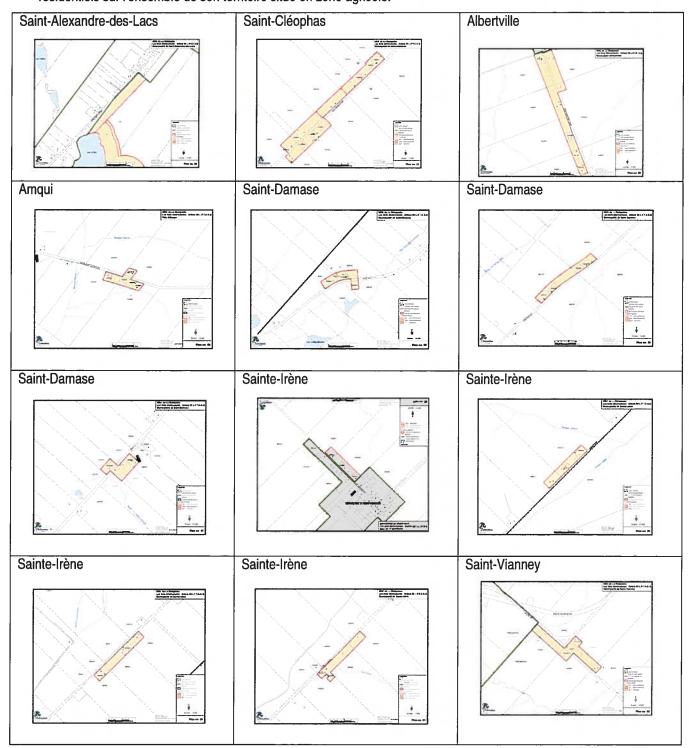
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04

VISANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2019, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2019-04 visant la modification de son schéma d'aménagement dans le but de :

1. intégrer les autorisations et les conditions émanant des décisions 359282 et 382761 de la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de permettre à la MRC de gérer les usages résidentiels sur l'ensemble de son territoire situé en zone agricole.



2. permettre, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ, les usages «Service de cueillette des ordures» et «Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion» sur le site d'une industrie existante en zone agricole protégée située sur les lots 3414270, 3414271, 3414276 et 3652191 du cadastre du Québec de la Ville d'Amqui;

Le projet de règlement no 2019-04 sera soumis à la consultation de la population lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 13 mars 21019 à compter de 19h30, au Centre administratif de la MRC de La Matapédia situé au 420, Route 132 Ouest à Amqui. Au cours de cette assemblée, le Conseil de la MRC présentera les modifications proposées par ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement no 2019-04 ainsi que le document indiquant les modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme, peuvent être consultés au bureau de la MRC de La Matapédia situé au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui, ce 22ième jour du mois de février 2019

Joël Tremblay, secrétaire adjoint